

**Commune de Saint-Pierre d'Oléron**  
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 21 février 2017****PROCES-VERBAL****Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 23 – Conseillers votants : 27**

Par suite d'une convocation en date du 15 février 2017, le mardi 21 février 2017, à dix-neuf heures sous la présidence de monsieur Christophe SUEUR, maire.

**Sont présents :** Christophe SUEUR, maire

Françoise MASSÉ-SAULAY, Eric GUILBERT, Sylvie FROUGIER, Marc VANCAMPEN, Françoise VITET, Dominique BAUSMAYER, adjoints au maire.

Charles LEOEUF, Edwige CASTELLI, Pierrette SAINT JEAN, Jacqueline TARDET, Catherine VIDEAU, Lionel ANDREZ, Valérie MESNARD, Franck HEMERY, Loïc MIMAUD, Mickael NORMANDIN, Thibault BRECHKOFF, Jean-Yves DA SILVA, Joseph SACHOT, Dominique MASSÉ, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Absents ayant donné procuration :**

Jean-Yves LIVENAIS à Christophe SUEUR

Sonia THIOU à Dominique BAUSMAYER

Isabelle SCHAEFER à Françoise VITET

Catherine CAUSSE à Dominique MASSÉ

**Absents :** Fabienne LUCAS et Franck METEAU.

**Egalement présente :** Sandrine TEISSIER, responsable des affaires générales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Charles LEOEUF est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et qui portent sur les opérations suivantes :

D002/2017 le 12/01/2017 – Convention d'occupation des locaux scolaires – Ass<sup>o</sup> « L'art dans tous ses états »

D003/2017 le 16/01/2017 – Contrat de cession de spectacle « Ecrivains voyageurs »

D004/2017 le 17/01/2017 – Virement de crédit n°1

D005/2017 le 18/01/2017 – Fin de bail La Minoterie – OCEAN

D006/2017 le 18/01/2017 – Fin de bail La Minoterie – CLLAJ

D007/2017 le 20/01/2017 – Contrat de cession de spectacle « Morceau de lune »

D008/2017 le 23/01/2017 – Suppression régie de recettes « Droits d'entrée au clocher »

D009/2017 le 23/01/2017 – Modification cautionnement régie « Vente de la glace »

D010/2017 le 30/01/2017 – Modification cautionnement régie « Redevances liées au produit de la pêche- marché aux poissons »

D011/2017 le 31/01/2017 - Modification cautionnement régie « Camping municipal »

D012/2017 le 30/01/2017 - Modification cautionnement régie "Droits de stationnement par horodateurs"

D013/2017 le 23/01/2017 – Convention abonnement avocat conseil AARPI Drouineau

D014/2017 le 30/01/2017 - Modification cautionnement régie de recettes "Organisation de spectacles"

D015/2017 le 31/01/2017 - Modification cautionnement régie "Location des salles municipales"

D016/2017 le 30/01/2017 – Fin de bail La Minoterie – Delanoue L

D017/2017 le 01/02/2017 – Modification produits encaissés régie « Encaissement des cartes magnétiques et remboursement communication téléphoniques et consommation »

AR PREFECTURE

017-211703855-20170516-CM0722017-DE  
Reçu le 17/05/2017

D018/2017 le 01/02/2017 – Fin de bail La Minoterie – Berbudeau M  
D019/2017 le 07/02/2017 – Bail à ferme SARL Guinot

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

### ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/01/2017
- Approbation du règlement intérieur de la médiathèque

### FINANCES

- Orientations budgétaires 2017
- Mise en place d'une station de traitement des eaux pluviales avenant accord partenarial Unima – opération 2472
- Subvention programme d'entretien des équipements touristiques sur forêts domaniales 2017 (ONF)
- Golf municipal – Transformation abonnements individuels en abonnements couples
- Golf municipal – Complément tarifaire pour abonnement annuel

### PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs
- Tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> février 2017

### URBANISME

- Opposition au transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la communauté de communes de l'île d'Oléron

## ADMINISTRATION GENERALE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**APPROUVE** ce procès-verbal

### APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

*Pierrette SAINT JEAN est désignée comme rapporteur*

Monsieur le maire explique la fréquentation d'une médiathèque publique implique un ensemble de règles permettant à chaque usager de profiter dans les meilleures conditions des locaux, des collections et des services proposés. Cet ensemble de règles est regroupé dans le règlement intérieur qui permet de porter à la connaissance de chacun les dispositions à respecter et doit donc être affiché le plus visiblement possible.

Un règlement intérieur a donc été rédigé en ce sens. Il encadre les conditions d'accès à la médiathèque, de consultation et de communication des ressources documentaires, d'inscription et de prêt, de reproduction et d'impression de ces documents.

Il sera porté à la connaissance du public par affichage, ainsi que par sa mise en ligne sur le site de la ville. Il sera présenté lors de chaque inscription et à tout usager en faisant la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**APPROUVE** ce règlement intérieur.

**FINANCES****ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017****DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

La loi du 6 février 1992 a imposé aux collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants, l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le DOB a pour objectif d'informer l'assemblée de la collectivité sur les prévisions d'évolution financière du budget communal.

*Monsieur le maire fait lecture du débat d'orientation :*

L'article 11 de la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), prévoit, dans les deux mois précédant l'examen du budget de la commune, la tenue d'un débat en conseil municipal sur les « orientations générales du budget ».

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107 le contenu d'un rapport que le maire doit présenter en conseil municipal à l'occasion d'un débat.

- Les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement,
- Les engagements pluriannuels envisagés basés sur les prévisions de dépenses et de recettes en matière d'autorisation de programme,
- Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire présentera successivement :

1. Le contexte économique sur le plan international, européen et national,
2. Le projet de loi de finances 2017 et ses incidences pour les collectivités locales, avec des surprises cette année
3. Les orientations budgétaires pour l'année 2017.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire. Cette délibération fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, le conseil municipal prend, non seulement, acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La connaissance des éléments de contexte macro-économique, qu'ils soient internationaux ou nationaux, est nécessaire pour permettre d'appréhender chaque année la nature de l'exercice auquel vont devoir se livrer les collectivités territoriales.

L'année 2016 a été marquée par deux événements marquants qu'il convient ici de rappeler : Le référendum du 23 juin sur le « Brexit », qui a décidé de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et l'élection présidentielle américaine dont Donald TRUMP est sorti vainqueur, le 8 novembre 2016.

L'année 2017 va être marquée quant à elle par un contexte d'incertitude politique lié à plusieurs échéances électorales. Elle va connaître plusieurs campagnes électorales déterminantes, aux Pays-Bas (en mars), en France (avril-mai-juin), en Allemagne (à l'automne) et vraisemblablement en Italie. En ce qui concerne l'élection présidentielle française, il est fort probable que les choix économiques et fiscaux du candidat ou de la candidate élu(e) et la majorité influenceront sur la fin de l'année.

Un retour de l'inflation fragilise le pouvoir d'achat. Selon la banque centrale européenne (BCE), l'inflation devrait passer de 0,2% en 2016 à 1,2 % en 2017. Selon les prévisions de la BCE, l'inflation devrait atteindre 1,5% en 2018 et 1,7% en 2019. Hausse des cours de pétrole, hausse des taux, maintien d'un taux de chômage européen autour des 10%, autant d'éléments qui devraient peser sur le pouvoir d'achat des ménages, pénalisant par là-même la croissance.

Au niveau du contexte économique national, dans ses prévisions de décembre 2016, l'INSEE a revu en légère baisse la progression du produit intérieur brut (PIB) attendu pour 2016 à 1,2%. L'année 2017 devrait rester sur cette même tendance. Dans sa note de conjoncture, l'INSEE précise pour ce qui concerne le contexte national les principaux éléments suivants :

- Malgré la récente hausse des taux d'intérêt souverains, l'environnement financier reste favorable pour la France
- L'économie française accélérerait un peu ; la croissance du PIB s'élèverait légèrement.
- L'emploi marchand continuerait de progresser et le chômage baisserait légèrement d'ici fin 2017
- Le pouvoir d'achat ralentirait un peu du fait d'un regain de l'inflation liée notamment à la composante énergétique
- La consommation des ménages rebondirait et le taux d'épargne baisserait légèrement.

Sur le projet de loi de finances 2017 et ses incidences sur les collectivités locales, les principales dispositions portent sur les points suivants :

- La baisse de la DGF : annoncée par monsieur François HOLLANDE, la contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. La DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017.
- Les fonds de soutien à l'investissement du bloc communal : reconduit avec 200 M€ de crédits supplémentaires.
- Les péréquations pour les collectivités en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU : DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale) augmentent chacune de 180 M€, le FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale) est maintenu à 1 Md€
- Sur les amendes de police, le niveau des enveloppes départementales à travers lesquelles les communes et groupements de moins de 10 000 habitants (population DGF) perçoivent le produit des amendes de police.
- Sur la fiscalité locale, les valeurs locatives foncières sont revalorisées de 0,4 % .

Les orientations budgétaires pour 2017 sur le budget principal de la commune.

Il vous est présenté à l'occasion de ce DOB une première esquisse pour 2017 d'un budget de fonctionnement d'environ 9 535 000 € et des dépenses d'investissement à hauteur de 7 664 000 € (sans les opérations d'ordre).

Voté le 7 mars prochain à l'issue de l'adoption préalable des comptes administratifs de l'exercice écoulé, ce document budgétaire se caractérise cette année sur le plan organisationnel, par la reprise totale dès le BP 2017 :

- des résultats de clôture de l'exercice 2016 (846 258,22 € en fonctionnement et un montant de 2 008 359,80 € en section d'investissement) à inscrire,
- des restes à réaliser pour (1 196 025 €).

Dans le contexte national toujours extrêmement défavorable aux collectivités locales, le budget principal s'équilibre juste en dépenses et en recettes, environ 40 000 € de recettes disponibles, si les diminutions imposées par l'Etat perdure, l'équilibre de la section de fonctionnement sera impossible sans la suppression inévitable de certains services publics.

Ainsi il conviendra de poursuivre et d'accentuer en 2017 les différentes dispositions déjà mises en place :

- La poursuite de la recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement qui devront encore être plus drastiques sous peine de ne plus avoir d'excédent en fin d'année, et à terme (2018) de constater un déficit sur la section de fonctionnement.
- L'amélioration de nos bases d'imposition et donc de notre principale recette (vérification du classement des locaux en catégories 6 et 7, travail en cours des services municipaux), sans augmentation des taux en 2017.
- Maintien d'un niveau d'investissements raisonnables.
- Recherche d'un autofinancement net maximum.
- Consolidation de la structure financière de la ville.

Pour équilibrer le budget en 2013, avant la mise en place par l'Etat de la participation des communes au redressement des finances publiques de l'Etat, la part de la dotation de l'Etat représentait 25 % des ressources de notre commune, les impôts locaux quant à eux représentaient 62 % de nos ressources. Cette année, et du fait des baisses successives des concours de l'Etat, la DGF ne représente plus que 20 % de nos recettes, les taxes fiscales locales représentent elles 70 % de nos recettes.

	2017	
	BP 2017	%
Produits des services et des domaines	506 450,00	5,5
Impôts et taxes	6 532 000,00	70,3
Dotations et participations	1 860 968,00	20,0
Autres produits de gestion courante	155 400,00	1,7
Produits financiers	13 990,00	0,2
Produits exceptionnels	20 000,00	0,2
Reprise sur provisions	0,00	0,0
Atténuation de charges	130 000,00	1,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	0,8
<b>Totaux</b>	<b>9 288 808,00</b>	<b>100,00</b>

### La dotation globale de fonctionnement.

Ce budget est une nouvelle fois fortement impacté par la baisse des dotations de l'Etat à laquelle il a été fait allusion précédemment. Après des baisses successives de 64 503 € en 2014, 175 500 € en 2015, et 166 003 € en 2016, c'est une diminution de 87 389 € que la collectivité devra absorber au titre de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) cette année. A la demande de l'AMF il avait été sollicité un gel de la DGF et il a été proposé un étalement sur un an de plus et donc pour 2017 celle-ci est allégée de moitié : « au lieu de 2 milliards d'euros en moins de dotations, il n'y aura plus qu'un milliard pour le bloc local ». Le manque à gagner pour la commune se chiffrera ainsi à 1 126 783 € entre 2013 et 2017. (cf. tableau ci-dessous).

### PERTES DE DGF PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE 2013

	2013	2014	2015	2016	Prév 2017	TOTAL
<b>Dotation forfaitaire</b>						
Notification	1 707 850,00 €	1 643 347,00 €	1 467 846,00 €	1 301 843,00 €	1 214 454,00 €	
Perte annuelle/N-1		- 64 503,00 €	- 175 501,00 €	- 166 003,00 €	- 87 389,00 €	
<b>Perte cumulée/2013</b>		<b>- 64 503,00 €</b>	<b>- 240 004,00 €</b>	<b>- 406 007,00 €</b>	<b>- 493 396,00 €</b>	<b>- 1 203 910,00 €</b>
<b>Dotation solidarité urbaine</b>						
Notification	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	<b>637 790,00 €</b>
<b>Dotation nationale de péréquation</b>						
Notification	359 048,00 €	376 430,00 €	395 049,00 €	371 840,00 €	370 000,00 €	<b>1 872 367,00 €</b>
<b>Total DGF</b>						
DGF sur la base de 2013	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	<b>10 972 280,00 €</b>
DGF perçue	2 194 456,00 €	2 147 335,00 €	1 990 453,00 €	1 801 241,00 €	1 712 012,00 €	<b>9 845 497,00 €</b>
<b>Perte DGF 2013-2017</b>						<b>- 1 126 783,00 €</b>

**La fiscalité :** dans l'attente de la transmission des notifications fiscales officielles, c'est une revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui servent d'assiette aux taxes d'habitation et taxes foncières, à 0,4 % conformément à la loi de finances 2017 qui a été arrêtée. Il en découle une recette fiscale estimée de 5 600 000 €.

**Tarifs et produits des services :** ce poste a été estimé à 506 450 €.

**Taxe additionnelle aux droits de mutation avec une proposition prudente.** La recette, difficile à estimer au regard de la connaissance de l'état des transactions immobilières sur laquelle elle est assise, est prévue pour un montant de 480 000 € en 2017 (en 2016 la commune a perçu une somme de 489 280 € sur ce poste). Il est à préciser que les services observent une reprise des ventes sur la commune, ce qui devrait abonder cette taxe.

**La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).** Dans le cadre de la complexité liée à la perception de cette taxe contestée par le passé par de nombreux commerçants qui y sont assujettis, c'est une somme de 60 000 € qui a été prudemment retenue pour 2017 (hausse de 20 % par rapport à 2016 liée à l'augmentation de tarif).

En matière de dépenses de fonctionnement

	2017	
	BP 2017	%
Charges à caractère général	2 138 966,22	22,4
Charges de personnel	4 688 544,00	49,2
Atténuations de produits	0,00	0,0
Autres charges de gestion courante	1 080 656,00	11,3
Charges financières	304 400,00	3,2
charges exceptionnelles	27 500,00	0,3
Dotations aux provisions	150 000,00	1,6
Opérations d'ordre	1 145 000,00	12,0
<b>Totaux</b>	<b>9 535 066,22</b>	<b>100,00</b>

Les hypothèses retenues pour établir le montant **des charges de personnel (chapitre 012)**

- La hausse des cotisations patronales pour la CNRACL (0,05%), IRCANTEC (0,12%), régime général pour les agents non titulaires (0,05%), c'est une mécanique obligatoire imposée.
- La revalorisation pour toutes les catégories (A, B et C), dans le cadre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) reclassement au 1<sup>er</sup> janvier et transfert primes/points avec une cadence unique d'avancement d'échelon qui entraîne une augmentation supplémentaire de la CNRACL.
- Légère augmentation du point d'indice des fonctionnaires.
- Le non remplacement des départs à la retraite des agents.

Réalisées pour un montant de 4 531 000 € en 2016, les charges de personnel sont prévues à hauteur de 4 688 500 € en 2017, soit + 150 000 € ; cette hausse s'explique essentiellement par les revalorisations de cotisations imposées unilatéralement par l'Etat, à hauteur de 66 000 €, l'organisation des élections 36 000 €, le départ de deux agents titulaires et la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) provision de 50 000 €.

**Les charges à caractère général (chapitre 011).** Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 2 139 000 € pour 2017 contre 2 128 500 € pour l'année 2016.

Malgré l'augmentation automatique de certains postes comme les frais de maintenance, les cotisations d'assurance, le maintien à l'identique de ces dépenses est rendu possible grâce aux recherches d'économies faites par les services municipaux (c'est sur ce chapitre qu'une réserve de 236 000 € sera constituée à l'occasion du vote du budget prévisionnel). Il sera sûrement maintenant difficile de réduire ce chapitre de manière significative sans révision des services proposés au public.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).** Elles sont prévues à hauteur de 1 080 600 € en 2017 contre un montant de 968 100 € en 2016, une augmentation qui s'explique par le paiement dorénavant de la SACEM à l'article 651. L'article 6541, admission en non-valeur + 50 000 € concerne un contentieux avec un redevable insolvable (astreintes pour construction illégale) et la hausse de la subvention versée à CASTEL dans le cadre de la reprise des activités périscolaires transférées à la CdC en 2011 (cependant celle-ci sera compensée par la hausse de la dotation de compensation versée par la CdC).

**Les charges financières (chapitre 66).** Ce poste passe de 300 000 € en 2016 à 280 000 € en 2017 soit une baisse de 8 %. Cette évolution correspond à

- l'effet mécanique du vieillissement de la dette qui se traduit par une baisse progressive des intérêts au profit du capital remboursé.
- le désendettement continu de la commune qui n'a plus recours à l'emprunt depuis de nombreuses années.

Il est à noter cette année le versement de 2 000 000 € du nouvel emprunt lié à la renégociation de l'emprunt à risque en 2016 avec versement du capital en 2017. Et l'inscription de 263 000 € d'indemnité de compensation suite à la renégociation de cet emprunt.

**Les dotations aux provisions (chapitre 68).** Au regard de la provision de 150 000 € concernant les travaux liés au PAPI déjà constituée au titre de l'exercice précédent et en raison des sommes importantes que la commune devra supporter lorsque tous les travaux seront exécutés, c'est une nouvelle provision de 150 000 € qui est prévue cette année. M. le maire attend toujours la date de la réunion à Paris pour aller défendre le projet de Digue à La Perrotine.

**En matière de dépenses d'investissement.** Elles sont essentiellement liées à trois postes :

Le remboursement du capital de la dette qui s'élèvera à 692 500 € en 2017.

Les participations versées pour travaux d'équipement : il s'agit des différentes participations versées aux organismes de regroupement (CdC, SIFICES). Le montant prévu en 2017 est de 326 000 €.

On retrouve notamment au sein de ce poste :

- Les travaux du CEPMO – Echéance n°6 : 4 865 €,
- Programme d'action de Prévention des Inondations (PAPI) pour 200 500 € (Protection anti-submersion Secteur Boyardville/La Perrotine et Saint-Trojan Les Bains)
- Les travaux du SIFICES : 20 642 €
- L'aménagement aire de loisirs à La Menounière par l'ONF + entretien courant : 100 000 €

Outre les dépenses relatives au poste précédent, les investissements suivants seront budgétisés au BP 2017 :

Les programmes de travaux :

- **Place Gambetta** – Mise en sécurité de la place Gambetta : double sens de la rue Benjamin Delessert et retraitement des entrées et sorties, création d'un parvis devant le kiosque, reprise des stationnements et mise en conformité avec le PAVE, réalisation des travaux en trois phases - Budget 2017 : 2 000 000 €. Participation du département (180 000 €) et du député Didier Quentin au titre de la réserve parlementaire (35 000 €), des demandes de subventions au titre de la DETR et du FSIL sont en cours d'instruction.
- **Marais de La Borderie** - Station de traitement des eaux pluviales pour la route des marais et des bassins de lagunages de La Borderie - 85 000 €
- **Accessibilité** - Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) des bâtiments publics (écoles, salles municipales, école de musique oléronaise etc...) - 214 000 € dont 144 000 € de financement par l'Etat (DETR et FSIL),
- **Equipements sportifs et de loisirs**
- Création d'une salle omnisports - 384 000 € sous réserve d'un équilibre financier assuré par le club sportif, avec une participation de 90 000 € et des subventions attendues.
- Construction d'un Bike Park (piste BMX et VTT et clubhouse) en concertation étroite avec l'association du « Pédal club oléronais » et en remplacement du vélodrome qui n'a pas pu se faire.

Les travaux de voirie :

- Travaux d'assainissement pluvial et réfection de la voirie rue des Garnaudières - 800 000 €
- Réhabilitation de réseaux rues de la République et des Marais - 150 000 €,
- Pluvial Rue Patoizeau/Rulong - 150 000 €
- Mise en place du programme pluriannuel d'aménagement sécuritaire de voiries vers les villages et hameaux de la commune pour la protection des piétons, vélos et riverains (création de zones 30, mise en place de radars pédagogiques) - 150 000 €
- Travaux avenue des Pins avec la poursuite de la piste cyclable en jonction des villages de la Grand Côte et La Cotinière - 250 000 € avec participation de la CdC (50 000 €) et du sénateur Daniel Laurent au titre de la réserve parlementaire (10 000 €)
- Continuité de la réfection de la route des Châteliers, (à noter que ces crédits sont prévus en fonctionnement).

Les constructions :

- L'amélioration énergétique de l'école de musique oléronaise pour un montant de 160 000 €
- La restructuration de l'accueil en relation avec le nouveau dispositif de recueil de cartes d'identité nationale 60 000 €
- Création d'un local stockage salle Patrick Moquay suite à la destruction de l'ancien 50 000 €.

Logement : Pour information, la confirmation des opérations de logements à loyers modérés qui n'impacte pas le budget de la commune:

- L'opération de réhabilitation et création de 20 logements à loyers modérés à La Minoterie (près du marché couvert) en collaboration avec Habitat 17 et le département qui engagent 1 500 000 €,
- La réalisation du lotissement d'accession à la propriété en plein cœur du quartier du Fief Norteau, avec 9 constructions pour des jeunes ménages en résidence principale avec l'opérateur Prim'access

Budget annexe du port

L'année 2016 a été une année record pour le port avec 5 280 tonnes commercialisées en halle à marée de La Cotinière, pour atteindre plus de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une hausse de 713 000 € par rapport à l'année 2015 qui était déjà une belle année grâce aux acteurs de La Cotinière.

Ces chiffres sont à mettre sur le compte d'une très forte accélération des débarquements lors du 2<sup>ème</sup> semestre et un prix moyen soutenu sur des espèces à fortes valeurs : langoustines, soles, bars, lottes, encornets. Le prix moyen est de 5,73 €/kg contre 5,35 €/kg en 2015.

La polyvalence et la gestion des quotas sensibles par la flottille du port liées à un prix gasoil stable ont permis de dépasser les prévisionnels de prudence basés sur 5 000 tonnes débarquées à une valeur de 5 €/kg, soit un chiffre d'affaires de 25 M€. Ces hypothèses de tonnage et ventes sur lesquelles sont basées des taxes ad valorem seront reconduites.

En novembre a été officialisée la signature de la convention de partenariat entre le département et la société Vinci pour les travaux de restructuration et modernisation du port, pour un début des travaux fin 2018 et livraison en 2021. En parallèle avec la loi NOTRe qui fixe notamment les compétences des collectivités en matière portuaire, un syndicat mixte entre département et commune de Saint-Pierre-d'Oléron est en cours de constitution, les assemblées délibérantes des collectivités auront à fixer les modalités. Dans cette attente, après avis favorable du conseil portuaire et en vue des équipements à mettre en œuvre au niveau de la nouvelle halle à marée et du nouveau bassin, la taxe de fonctionnement va progressivement augmenter de 0,25% sur les usagers pêcheurs et sur les usagers acheteurs, une augmentation annuelle sur 4 ans pour atteindre une hausse de 1% maximum en 2021.

Les principales dépenses d'investissement qui caractérisent ce budget portuaire pourraient être les suivantes :

- Achat de bacs de bord et divers matériels (caisse stockage, groupes froids, coffrets électriques) pour 140 000 €.
- Réfection du ponton plaisance pour 90 000 €.
- Achat d'un chariot élévateur à sangles pour les navires 1 200 000 €.
- Navire de servitude pour les agents du port pour travailler entre les pontons sur les deux bassins pour 60 000 €.

Budget annexe du golf

L'année 2016 se caractérise par la fin des travaux du clubhouse (les agents ont pu prendre leurs fonctions dans ce nouveau bâtiment en septembre), la création d'un putting-green devant le restaurant afin de dynamiser ce pôle d'entrée, la construction d'un pont qui permet un accès plus convivial au parcours.

Le résultat de fin d'exercice fait ressortir un déficit de 157 801,59 €, en effet le solde de l'assurance (60 000 €) lié au sinistre de l'incendie devrait intervenir en 2017 et combler une partie de ce déficit. Dans la perspective d'un retour rapide à l'équilibre de ce budget annexe, les tarifs votés en décembre (tarifs qui n'avaient pas évolué depuis six ans), devraient participer à l'apurement définitif de ce déficit dans les trois ans. Les dépenses ont été revues à la baisse, les travaux de mise en valeur du golf étant terminés. Seuls des travaux de curage des plans d'eau ont été prévus, ce qui va permettre un meilleur drainage du parcours.



### **Budget annexe du marché couvert**

Les recettes de ce budget restent stables du fait de la non augmentation des loyers et charges depuis 2014, maintenue sur 2017. Concernant les dépenses, les charges financières baissent du fait du « vieillissement » de la dette (plus de remboursement en capital et moins en intérêts). Cependant les charges à caractère général augmentent du fait d'une hausse des frais de nettoyage (fréquence d'intervention en adéquation avec les jours d'ouverture).

Du fait de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, ce budget dégage cette année un excédent de 22 702,45 € en fonctionnement, cet excédent va servir à financer le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 235 091 €.

Dans la perspective du retour à l'équilibre budgétaire de ce budget annexe, la commune continuera cette année à verser une subvention d'équilibre du budget principal de 80 000 € pour le budget du marché couvert (jusqu'en 2018). La commune devra éventuellement délibérer à nouveau pour 2019 et 2020 afin que les déficits de ce budget soient définitivement apurés.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont maintenues à l'identique par rapport à 2016, mis à part les frais de nettoyage des locaux qui sont portés à 20 000 €. Concernant les investissements, une inscription budgétaire de 20 000 € est prévue pour un éventuel besoin. Trois emprunts ont été contractés sur ce budget, un se terminant en 2020 devrait permettre d'alléger à partir de cette date l'effort financier annuel de 12 000 €.

### **Budget annexe du camping municipal**

Une légère baisse de la fréquentation a été observée cette année, le chiffre d'affaires pour l'année 2016 s'élève à 148 300 € contre 157 700 € en 2015. Cela peut s'expliquer par des conditions météorologiques défavorables en début de saison et un mois de mai avec moins de « ponts ». Le résultat provisoire fait apparaître un léger déficit de 2 542 € pour l'année 2016, et donc un déficit cumulé de 5 500 €.

Au regard de ces chiffres, l'élaboration du budget se fait de façon prudente et sur les mêmes consommations qu'en 2016. Il est à rappeler que le renouvellement du classement deux étoiles doit être effectué cette année ainsi qu'un dossier de sécurisation du camping, soit 2 000 € de crédits supplémentaires pour ces deux dossiers. Concernant les recettes, un lieu de vie devrait être créé sous le préau avec l'installation de tables et de distributeurs automatiques (boissons et confiseries) qui devrait générer des recettes complémentaires. De plus une comparaison des tarifs avec des campings équivalents est à l'étude, en effet de nombreux campings facturent désormais des frais de dossiers ou des frais d'ampérage (pistes à étudier).

Concernant la section d'investissement, les travaux de changement de bornes électriques devraient être réalisés sur ce 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Concernant la réhabilitation de l'accueil (liée à l'ADAP, la sécurisation de l'entrée, la création d'un lieu de convivialité (préau) à côté de l'accueil, les travaux débiteront après la saison, les crédits prévus pour 2016 ont été reportés sur 2017 à hauteur de 119 200 €. Le financement de ces opérations se fera par emprunt à hauteur de 120 000 € (réalisation fin 2017). Un remboursement de 9 400 €/an capital + intérêts est à prévoir à compter de 2018. Les deux derniers emprunts actuellement en cours se terminent prochainement (début 2020), ce nouvel emprunt ne devrait donc pas mettre en difficulté les comptes de ce budget annexe.

M. le maire informe le conseil qu'une circulaire préfectorale oblige la permanence 24h/24h sur le camping pour la mise en sécurité des usagers de ce camping. Considérant le faible chiffre d'affaires et l'activité du camping il semble difficile de rajouter un poste salarial 7j/7 aux heures de fermeture de l'accueil. Il recommande la prudence car il ne sait pas s'il va pouvoir recruter des saisonniers en capacité d'assurer la sécurisation des lieux par une présence de 19h à 7h. Il ajoute que la personne doit être identifiée, des pistes de réflexion sont en cours et à défaut de solutions cela peut remettre en cause l'ouverture du camping municipal.

### **Budget annexe « ZA Le Perrotin »**

Budget transféré suite au transfert de compétence des zones artisanales à la CdC au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En conclusion, l'année 2017 s'inscrit dans un contexte d'élections présidentielles et législatives, source de changements potentiels pour les collectivités locales.

2017 marque aussi la poursuite de la baisse des dotations engagées maintenant depuis 2013. En ce qui concerne Saint-Pierre d'Oléron et sur un bilan à 5 ans, 2013 à 2017, cette baisse devrait se traduire par une perte au chapitre des recettes de quasiment 1 126 000 €.

Les efforts de bonne gestion s'appuyant tant sur la maîtrise des charges que sur la dynamique des recettes devraient permettre de clôturer l'année 2016 par un résultat positif de presque 850 000€ en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement.

Cette perspective encourageante autorisera la mise en œuvre d'un programme d'investissements volontaires. Ce sont ainsi plus de 7 000 000 € qui seront engagés au cours de cette année. Le dynamisme politique qui est le nôtre se traduira par les projets d'investissements suivants : lancement des travaux de la place Gambetta, accompagnement du monde associatif qu'il soit sportif ou culturel, avec pour ce qui concerne le programme spécifique du Bike Park la fin du contentieux "vélodrome", poursuite des travaux d'accessibilité, travaux sur le pluvial et en voirie..., autant de réalisations permettant d'apporter un réel soutien à l'économie tant locale que régionale.

Sur le plan de la dette, il est à noter cette année le versement de 2 000 000 € du nouvel emprunt lié à la renégociation de l'emprunt toxique en 2016 avec versement du capital en 2017, ce qui a permis de sécuriser les finances de la ville.

Les budgets annexes du camping, golf, marché couvert présentent une gestion satisfaisante avec toutefois sur le budget camping une réelle vigilance quant aux exigences de l'Etat liées à la mise en sécurité du site. Le budget annexe du port poursuit une dynamique positive en lien avec la progression de son volume d'activités sur des espèces à fortes valeurs.

Le projet de restructuration et de modernisation du port de La Cotinière qui entrera en 2017 dans sa phase d'études et d'autorisations constituera également un des temps forts de cette année tant pour la commune de Saint-Pierre d'Oléron que l'île d'Oléron dans son ensemble. Ce projet d'envergure départementale et régionale conduit en étroite collaboration entre le département de Charente-Maritime et la commune devrait permettre de consolider, voire développer la place du port de pêche de La Cotinière.

L'année 2017 sera ainsi marquée par une année riche en investissements, structurants pour Saint-Pierre d'Oléron et très bénéfiques sur le plan de l'économie.

*\*Patrick Moquay indique qu'il pourrait y avoir des points d'accord. La baisse des dotations des collectivités territoriales est une contrainte forte pour tous les budgets des collectivités cela renvoie à un débat national. Il n'est pas dans les pouvoirs de la commune de remettre en cause les choix budgétaires faits au niveau national. Il reste à chacun de s'exprimer pour voir quel modèle de politique nationale sera préconisé qui permette aux collectivités territoriales de continuer à bénéficier à la fois d'un soutien de l'Etat et d'une forme de péréquation nationale. Renvoyer, au nom de la décentralisation, aux collectivités la responsabilité d'une portion de plus en plus importante des politiques qui sont menées, c'est conforter les écarts de richesse des collectivités. Il y a des principes d'économie nationale qui sont à la base des choix qui sont imposés aujourd'hui aux collectivités. Il pense les politiques de rigueur exagérées et contra-cycliques, à des moments où l'économie aurait eu besoin d'être soutenue et les collectivités d'être accompagnées plutôt que soumises à des restrictions. Concernant la commune, les dotations versées par l'Etat sont en diminution et il faut y faire face ce qui impose d'être vigilant sur la nature des dépenses et sur les économies possibles. Dans le DOB, il s'agit de grandes orientations budgétaires avec de grandes enveloppes, dans les grandes masses budgétaires avec des phénomènes d'inertie et des évolutions difficilement manipulables comme la masse salariale avec les choix de remplacement ou pas des départs à la retraite. A un moment donné, cela pose le problème de la qualité du service et la capacité à maintenir un certain nombre de prestations. Il souhaite avoir quelques précisions sur un certain nombre de points.*

*Concernant l'estimation des recettes fiscales, il est fait mention de la prise en compte de l'augmentation forfaitaire des bases décidées par l'Etat tous les ans mais il n'est pas fait mention d'une hypothèse sur l'évolution physique des bases (des constructions nouvelles).*

*\*Monsieur le maire dit qu'il s'agit d'un choix de ne pas en tenir compte.*

*\*Patrick Moquay confirme que c'est très prudent.*

*\*Monsieur le maire dit que certaines communes ont des orientations budgétaires très optimistes et qui ont eu un frein à la construction suite au PPRL et une fin d'année très difficile.*

*\*Patrick Moquay pense que la prise en compte du risque est une nécessité, il y a une obligation légale, une obligation morale. Du point de vue des modèles d'urbanisation, il faut repenser totalement le logiciel et notamment accepter une dose de densification. Concernant l'évaluation prudente, il n'en fera jamais le reproche ; il souhaitait juste connaître les marges de manœuvre.*

*Il s'interroge sur les 50 000 €, en admission en non-valeur, car le percepteur souhaitait que des provisions soient faites pour les créances douteuses.*

*\*Monsieur le maire précise qu'il s'agit des chalets de La Faucheprière et la situation est inextricable et il y a eu une remarque de la chambre régionale des comptes à ce sujet. Il confirme que la provision est obligatoire en évitant l'extinction de la dette.*

*\*Patrick Moquay fait remarquer qu'il n'avait pas d'éléments, dans le document, sur l'évolution du remboursement du capital.*

*\*Monsieur le maire précise que cela sera indiqué pour les quatre dernières années dans les documents budgétaires car c'est une obligation.*

*\*Patrick Moquay fait remarquer pour la forme que l'ONF n'est pas un organisme de regroupement. Il ajoute qu'il ne pourra vraiment donner son opinion que sur la présentation des budgets. Il sera vigilant sur un certain nombre de points dont notamment les niveaux de soutien aux associations car à la fois il y a une marque de soutien aux associations et en même temps l'interrogation sur la possibilité de maintenir le niveau*

de soutien. Cela pose aussi la question du niveau de service et cela amène à s'interroger sur les dépenses nouvelles. Il a déjà exprimé ses doutes par rapport à certaines opérations d'investissement dont la place Gambetta. Il ne remet pas en cause l'utilité d'avoir une réfection de la place mais le niveau d'investissement paraissait important.

\*Monsieur le maire confirme que le niveau d'investissement est important mais il a toujours essayé de faire des économies, de chercher des recettes pour compenser et que ces 2 000 000 € utilisés grâce à la renégociation de l'emprunt toxique puissent servir aussi à la réfection de la voirie de Saint-Pierre d'Oléron. Il ajoute que sur ce dossier il ne peut pas le faire avec un minimum de dépenses, il faut prendre en compte tous les éléments : la sécurité, la gestion du pluvial, l'éclairage et le sens de circulation de la rue Benjamin Delessert. Il ajoute être en négociation pour que les parties concernant le musée et l'office de tourisme soient prises en charge par la CdC.

\*Patrick Moquay signale que pour les budgets annexes, il se félicite du dynamisme du port et approuve le choix d'une prévision budgétaire prudente ; pour le marché couvert, le désaccord est connu.

\*Monsieur le maire rappelle les vingt-six contentieux concernant les commerçants du marché couvert avec le risque de perdre 100 000 € de recettes sur plusieurs années, il devait trouver des solutions.

\*Patrick Moquay souligne une divergence d'appréciation et il pense qu'à terme il faudra que les commerçants contribuent plus.

\*Monsieur le maire dit que les charges de fonctionnement augmentent et confirme qu'il faudra augmenter les redevances.

\*Patrick Moquay, concernant le budget du camping, demande si la contrainte est spécifique pour les campings municipaux ou applicable à tous les campings.

\*Monsieur le maire répond que tous les campings publics et privés sont soumis aux mêmes contraintes suite au sinistre survenu au camping Signol l'an dernier. Le préfet impose une obligation de surveillance 24/24h pour qu'une personne puisse à tout moment regrouper et mettre en sécurité les usagers du camping. Il rappelle que le camping ouvre début avril et qu'il y a donc peu de recul, il n'a pas la garantie de trouver les agents. Une présence 24h/24 nécessite deux personnes avec des implications de charges autour de 60 000 €. Le camping a une vocation sociale mais si cela génère un déficit de 100 000 € ce n'est plus possible, tous les scénarios ont été évoqués et faut-il poursuivre les efforts d'investissement sans garantie de continuer à l'exploiter ? Il ajoute que d'autres interrogations se posent : la gérance, la DSP, la mise à disposition d'un hébergement mais il faut avoir la garantie que la personne soit présente sur le site de 20h à 6h. La préfecture demande une personne identifiée et référencée pour la mise en sécurité des usagers.

\*Patrick Moquay dit que c'est regrettable car cela menace le maintien d'un équipement qui était conçu à bas coût donc permettant de maintenir un tarif abordable.

\*Monsieur le maire fait part de la réponse de la préfecture devant cet argument : la sécurité ne rime pas avec rentabilité.

\*Patrick Moquay souhaite faire une remarque concernant le texte de la délibération « le conseil municipal délibère pour voter le DOB », il préfère la formule très précise employée pour présenter le rapport soit « le conseil municipal prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017 »

\*Marie-Claude Sellier Marlin souhaite évoquer la création de la salle omnisports et demande si c'est toujours sous réserve d'un équilibre financier assuré par le club sous forme de loyers.

\*Monsieur le maire précise qu'il s'agit du versement de 90 000 € et d'un loyer compensant la charge financière du remboursement d'emprunt déduction faite des subventions.

\*Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur les deux licenciements évoqués au niveau du personnel.

\*Monsieur le maire explique qu'il s'agit de deux personnes radiées de la fonction publique qui percevront une indemnité de départ qui correspond à une fin de contrat.

\*Marie-Claude Sellier Marlin fait remarquer, dans la section relative au contexte économique national, la formulation « Le pouvoir d'achat ralentirait un peu du fait d'un regain de l'inflation liée notamment à la composante énergétique » ; elle indiquerait plutôt « le pouvoir d'achat continue à baisser ».

\*Monsieur le maire dit qu'il s'agit du DOB de l'équipe en place, il rappelle qu'il travaille sans DGS, les services ont rédigé ce rapport, il reconnaît qu'il y a quelques fautes d'orthographe et que certaines formulations peuvent être maladroitement. Il rappelle que l'essentiel concerne les finances communales.

\*Dominique Massé remarque que dans le contexte national toujours extrêmement défavorable aux collectivités locales elle ajouterait « et celui toujours tendu que connaît la commune ». Elle approuve la vigilance du budget sur les dépenses et s'interroge sur la nécessité du pont au golf.

\*Monsieur le maire souligne qu'il est déjà construit, ce pont permet d'aller directement du clubhouse au départ du trou n°1, il s'agit d'une amélioration notable et cela permet de sécuriser l'accès au site. Il ajoute que les élus et les services font attention aux dépenses, cependant il va être difficile de les compresser plus avec l'effet de ciseau systématique. Il rappelle que la distribution par la commune de Saint-Pierre, des titres d'identité à hauteur de 1800/an, compensée à hauteur de 3 500 €/an par l'Etat pour financer un poste à plein temps, ce n'est pas « sérieux ». Il souligne la déconsidération des collectivités pour favoriser les regroupements et transferts de compétence. Il ajoute que concernant les charges de personnel, il est très attentif pour les départs en retraite avec une réorganisation des services et surtout le maintien des services au public. Il fait part de la crainte de certaines collectivités pour clore leurs exercices.

\*Patrick Moquay insiste sur le choix impossible des collectivités locales entre réduire le niveau de service ou augmenter les impôts locaux qui sont injustes car ils ne tiennent pas compte de la capacité contributive réelle des foyers, or la difficulté est qu'au niveau national il y a une politique de

dévalorisation de l'effort national que constitue l'impôt, de survalorisation des baisses d'impôt tout en cassant l'impôt redistributif qui était le plus égalitaire. Il pense que la situation des collectivités est insoluble sans une révision totale au niveau national des modes de financement de l'ensemble des pouvoirs publics et il croit que cela passe par une réforme fiscale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**VOTE** pour prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017.

### **MISE EN PLACE D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALE AVENANT ACCORD FINANCIER PARTENARIAL UNIMA-Opération 2472**

*Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 1966 modifié, approuvant la constitution du syndicat mixte « l'union des marais de la Charente Maritime (UNIMA) » ;*  
*Vu la délibération de la commune de Saint-Pierre d'Oléron du 29 octobre 1993 emportant adhésion au syndicat mixte de l'UNIMA ;*  
*Vu la délibération 124/2015 du 24 novembre 2015 portant mise en place d'une station de traitement des eaux pluviales sur le secteur de La Borderie – Opération 2132*  
*Vu l'avis de la commission des finances du 09/02/2017*

Monsieur le maire rappelle qu'une convention de partenariat a été conclue en 2015 pour la réalisation d'une station de traitement des eaux pluviales cependant l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ayant pris du retard le coût de l'opération a évolué, il convient donc de le formaliser par avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**FORMALISE** un avenant à l'accord financier partenarial en vue de la réactualisation du montant des travaux relatif à la mise en place d'une station de traitement des eaux pluviales sur le secteur « La Borderie »  
**AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

### **SUBVENTION PROGRAMME D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES SUR FORETS DOMANIALES 2017 (ONF)**

*Vu l'avis de la commission des finances du 09/02/2017*

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de valider le financement de la gestion des équipements touristiques sur les dunes et forêts domaniales de notre commune, travaux réalisés par l'ONF.  
Le plan de financement s'établit ainsi :

Travaux	Montant HT	Participation	Montant HT
Débroussaillage	5 266,00 €	Commune de Saint-Pierre d'Oléron	17 850,00 €
Clôture	990,00 €	Communauté de communes de l'île d'Oléron	- €
Accès plage	3 854,80 €	Conseil départemental de la Charente-Maritime	11 900,00 €
Propreté	13 389,00 €		
Divers	2 750,00 €		
Maîtrise d'œuvre & travaux	3 500,20 €		
	<b>29 750,00 €</b>		<b>29 750,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,  
**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

**GOLF MUNICIPAL – TRANSFORMATION ABONNEMENTS INDIVIDUELS EN ABONNEMENTS COUPLES***Vu l'avis de la commission des finances du 09/02/2017*

Monsieur le maire propose de permettre aux golfeurs le souhaitant de transformer, en cours d'année civile, leur abonnement individuel à l'année ou 10 mois en abonnement couple à l'année ou 10 mois.

Le complément tarifaire sera conforme au tableau ci-dessus :

Abonnements	Individuel	Couple	Complément
Annuel	650,00 €	1 060,00 €	410,00 €
10 mois	550,00 €	900,00 €	350,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE TRANSFORME** les abonnements individuels en abonnements couple selon le tableau tarifaire ci-dessus.

**GOLF MUNICIPAL – COMPLEMENT TARIFAIRE POUR ABONNEMENT ANNUEL***Vu l'avis de la commission des finances du 09/02/2017*

Monsieur le maire propose de permettre aux golfeurs le désirant de transformer, en cours d'année civile, leur **abonnement individuel ou couple 10 mois** (hors juillet/août) **en abonnement à l'année**.

Le complément tarifaire sera conforme au tableau ci-dessous :

ABONNEMENTS					
Individuel			Couple		
		Complément			Complément
Annuel	650,00 €		Annuel	1 060,00 €	
10 mois	550,00 €	<b>100,00 €</b>	10 mois	900,00 €	<b>160,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE TRANSFORME** des abonnements individuels ou 10 mois en abonnements annuels.

**PERSONNEL****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS***Vu l'avis favorable du comité technique en date du 24 janvier 2017*

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux de son souhait d'effectuer les modifications suivantes au tableau des effectifs :

**Budget commune :****Filière administrative**

Suppression de deux postes à temps complet d'adjoint administratif,

**Filière technique**

Suppression de deux postes d'adjoint technique à temps non complet (17,11/35<sup>ème</sup>)

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)

**Budget des activités portuaires :**

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**APPROUVE** les suppressions de poste ci-dessus.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**  
**APPROUVE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2017.

**URBANISME**

*Marc VANCAMPEN est désigné comme rapporteur*

**OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON**

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, portant sur le pouvoir de délibérer des conseils municipaux,  
Vu la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, et notamment son article 136 modifiant le Code général des collectivités territoriales,*

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences des communautés de communes.

Elle donne désormais aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit au 27 mars 2017. Toutefois, une exception est prévue dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité. »

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU dans la mesure où des projets importants pour la commune nécessitent une modification rapide du PLU.

*\*Monsieur le maire précise que plusieurs communes sont en train d'élaborer leur PLU (La Brée et Le Château) et attendent la fin de la révision pour instruire le PLU. Il rappelle que dans les faits ce PLU existe déjà, avec les mêmes réglementations, les mêmes obligations, la même gestion du territoire, il sera compétent sur les projets présentés. Il ajoute que d'autres transferts de compétences seront évoqués avec une gestion plus générale comme le GEMAPI, les eaux pluviales, le SCOT.*

*\*Patrick Moquay pense que la communauté d'enjeux qui existe à l'échelle de l'Ile fait que l'élaboration conjointe, à l'échelle insulaire d'un PLU, paraît une solution raisonnable. Il rappelle que, d'une part, cela ne retire pas le pouvoir municipal en matière d'attribution des permis et, d'autre part, il imagine mal un échelon communautaire qui impose à une collectivité un règlement d'urbanisme qui serait radicalement contraire à la volonté de la commune mais il peut y avoir des points de divergence. Il est favorable au transfert de l'élaboration du PLU à l'échelon intercommunal et votera contre cette délibération s'y opposant. Il demande s'il s'agit d'une position conjointe des huit communes.*

*\*Monsieur le maire répond par l'affirmative car il n'y a pas d'uniformité ni d'équité des PLU en place. Il souligne que la commune de Saint-Pierre est plutôt novatrice et en avance sur les autres et cela laisse à chaque commune la liberté d'ajuster et de maintenir les derniers projets en cours avant l'échelon intercommunal. Cette position pourrait remettre en cause les projets respectifs de ces communes et la CdC devrait porter la révision générale avec une dimension qui bloquerait beaucoup de dossiers locaux, particuliers ou professionnels, il y a un risque majeur.*

*\*Patrick Moquay n'est pas inquiet sachant que la majorité de blocage sera atteinte.*

*\*Marc Vancampen reconnaît partager ce point de vue mais souligne qu'il faut tenir compte des quatre communes qui sont en élaboration ou révision du PLU.*

*\*Marie-Claude Sellier Marlin prône la cohérence en termes d'aménagement du territoire, d'être de la minorité permet de prendre une position de principe. Elle pense que sur l'Ile d'Oléron les problèmes sont identiques du nord au sud.*

*\*Monsieur le maire souligne qu'il s'agit de solidarité avec les autres communes.*

*\*Dominique Massé fait part du vote « pour » de Catherine Causse.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la MAJORITÉ, par 23 voix POUR 4 voix CONTRE** (Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY).  
**S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de l'Île d'Oléron.  
**DEMANDE** au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

**Questions diverses :**

*\*Monsieur le maire rappelle le scrutin pour l'élection présidentielle les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin. Il est demandé aux conseillers municipaux de se rapprocher du service élection pour établir le planning des permanences des six bureaux de vote.*

*\*Monsieur le maire fait part de dates importantes*

*-lundi 27 février à 18h30 : réunion publique à l'Eldorado sur le parc éolien*

*-jeudi 9 mars : réunion publique sur le futur PPRN*

*-début mars : fouilles archéologiques sur la place Gambetta pendant 15 jours.*

*-3 avril début des travaux de la rue Benjamin Delessert pendant dix semaines pour une livraison courant juin avec une interruption des travaux pour la saison.*

*\*Prochains conseils municipaux le mardi 7 mars 2017 à 18h00 pour le vote des budgets primitifs puis le mardi 16 mai.*

*\*Jaqueline Tardet rappelle la rencontre des villes jumelées à Saint-Pierre lors de la fête de la musique et il avait été décidé de faire cette fête par roulement dans chaque pays. Cette année elle se déroulera à Spangenberg pour le week-end de la Pentecôte (départ le 1<sup>er</sup> et retour le 5 juin) avec une balte à Verdun. Les inscriptions se font auprès de l'association CASTEL avant le 27 mars. Elle souhaite qu'il y ait une délégation de conseillers municipaux car les Allemands font toujours l'effort de venir. A cette date la paroisse de Spangenberg fêtera les 500 ans de Martin Luther avec la participation des chorales.*

*\*Monsieur le maire précise qu'il fera partie du déplacement.*

*\*Monsieur le maire laisse la parole à Dominique Bausmayer pour la présentation du rapport d'activité du SIFICES.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00*

***Prochain conseil municipal : Mardi 7 mars 2017 à 18h00***

Secrétaire de séance,  
Charles LEBOEUF

Le maire,  
Christophe SUEUR.